



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-POS-080

Déposé le : 26.08.14

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat Des mini-caméras pour protéger les citoyens, la police et pour aider à l'identification des délinquants

Texte déposé

Les soussignés demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de légiférer afin de **permettre aux forces de police actives sur le territoire vaudois d'utiliser, dans certaines circonstances, des mini caméras ou tout autre dispositif similaire afin de filmer leurs interventions.**

Commentaire(s)

Il faut malheureusement constater qu'à l'heure actuelle, l'autorité policière est fréquemment mise en cause. Le policier, débonnaire mais ferme, d'il y quelques décennies a vu aujourd'hui les circonstances de ses interventions et les réactions tant des personnes interpellées que du public dramatiquement changer.

Les forces de police doivent s'adapter à ces changements.

Dans ce cadre, les postulants estiment qu'un dispositif de mini-caméras à disposition de la police pourrait avoir au moins trois intérêts :

- D'abord il **protège la population** contre d'éventuelles actions disproportionnées de la

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

police, quand bien même celles-ci sont de l'avis des postulants extrêmement rares sur le territoire vaudois.

- Il **protège les forces de police** contre des accusations infondées de personnes prétendant être l'objet de brutalités policières.
- En cas d'émeute ou d'interventions difficiles des forces de l'ordre face à un groupe hostile, les mini caméras pourront aider la police dans la tâche d'identification des délinquants. Dans ce cas notamment, il évite à la police de réclamer aux médias des photographies ou des films, dans la mesure où de telles demandes pourraient être faites.

Ces images serviront donc comme moyen de preuve supplémentaire à disposition du magistrat chargé d'enquêter sur une affaire lors de laquelle des policiers sont intervenus. Cela permet également d'équilibrer la situation, puisque la police est fréquemment filmée par des tiers qui filment les interventions policières auxquelles ils assistent sur le domaine public.

Les postulants relèvent que les mini caméras portées par des policiers dans l'exercice de leur fonction sont devenues une réalité dans de nombreux pays européens ainsi qu'aux Etats-Unis d'Amérique. Au niveau suisse, la ville de Berne a récemment indiqué qu'elle allait expérimenter ces mini caméras.

En France, à l'heure du premier bilan de l'utilisation de ces caméras, leur efficacité semble reconnue. La Police française a même indiqué aux médias que le recours à ces mini-caméras aurait fait changer les comportements. *"Les gens comprennent l'intérêt de cet équipement, ceux qui allaient s'emporter ont vite baissé le ton, à la vue de l'appareil. D'autres se sont brusquement retournés pour cacher leur visage"* (in Le Figaro, 17/08/2014).

Le cadre légal devrait naturellement indiquer de manière précise dans quelles circonstances les forces de police peuvent recourir à ces mini-caméras, de même que le cercle de personnes qui pourront avoir accès aux images filmées ainsi que la période pendant laquelle ces images peuvent être conservées, et ce notamment afin de respecter les principes applicables en matière de protection des données.

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures
- (b) renvoi à une commission sans 20 signatures
- (c) prise en considération immédiate

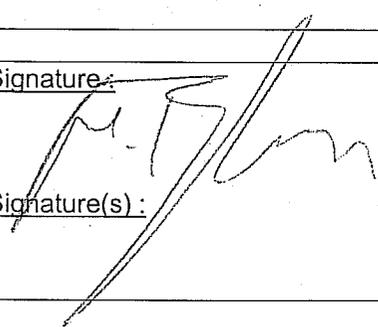
Nom et prénom de l'auteur :

Blanc, Mathieu

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature:

Signature(s) :



Liste des députés signataires – état au 3 juin 2014

Kappeler Hans Rudolf	Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre
Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Treboux Maurice
Matter Claude	Randin Philippe	Troillet Daniel
Mayor Olivier	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Meienberger Daniel	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meldem Martine	Renaud Michel	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Rey-Marion Ailette	Voiblet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Rezo Stéphane	Volet Pierre
Miéville Laurent	Richard Claire	Vuarnoz Annick
Miéville Michel	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Modoux Philippe	Rochat Nicolas	Weber-Jobé Monique
Mojon Gérard	Romano Myriam	Wehrli Laurent
Montangero Stéphane	Roulet Catherine	Wüthrich Andreas
Mossi Michele	Roulet-Grin Pierrette	Wyssa Claudine
Neiryck Jacques	Rubattel Denis	Yersin Jean-Robert
Neyroud Maurice	Ruch Daniel	Züger Eric